



Appel à projets CNRS-INSU 2024

Appel à projets TelluS

Important : Les porteurs de projets sont priés de prendre connaissance de l'ensemble des informations données dans ce texte avant de remplir et soumettre leur demande de financement TelluS.

Date limite de soumission des dossiers sur le site d'AO INSU :

15 septembre 2023 à 17h

Date limite de soumission des demandes dans DIALOG (uniquement pour les Unités CNRS) :

12 septembre 2023 à 17h

Sommaire

I.	Procédure de soumission des projets.....	2
II.	Critères de recevabilité	3
III.	Dossier scientifique	4
IV.	Données personnelles.....	4
	Action SYSTER: Système Terre : processus et couplages	5
	Action INTERRVIE: Interaction Terre/vie.....	6



I. Procédure de soumission des projets

Plateforme de dépôt de projet: <https://sigap.cnrs.fr/>

Les Actions Terre Solide se déclinent sous deux grands programmes : TelluS et le Programme National de Planétologie (PNP), transverse aux domaines Terre Solide et Astronomie-Astrophysique. Chacun de ces programmes a un AAP: l'AAP INSU-TelluS 2023, décrit ci-dessous, et [l'AAP INSU-PNP 2023](#). A ces deux programmes s'ajoutent les Appels à Projets ARTEMIS (Accès à la Plateforme Nationale LMC14), Aide à l'organisation de Colloques, et Action post-Campagnes à la mer.

Rappel : Depuis l'AAP INSU-TelluS 2023, le périmètre de l'action Système Terre (SYSTER) est élargi, englobant les anciennes actions Système Terre (SYSTER), Aléas, risques et catastrophes telluriques (ALEAS) et Connaissance et technologie du sous-sol pour son exploitation et usage durable (CESSUR), mais aussi des projets à la marge de ces anciens sous-programmes. L'action INTERRVIE reste indépendante. Le choix entre les différentes actions dans TelluS se fait à l'intérieur de l'AAP TelluS en sélectionnant le comité thématique (CT) correspondant dans "type de demandes" du formulaire en ligne.

L'AAP TelluS répond depuis 2021 au nouveau cadre programmatique de l'INSU, qui a pour objectif de favoriser l'émergence de projets structurants et ambitieux, soutenant les objectifs et la politique scientifique de l'Institut, et à promouvoir l'utilisation des outils structurants, notamment les infrastructures de recherche à dimension nationale, européenne et les services nationaux d'observation.

Les projets soumis doivent donc répondre à l'un des trois outils programmatiques mis en place :

- Des **projets à risque ou de rupture** sur 1 ou 2 ans¹, avec un budget compris entre 5 et 15 k€ en moyenne par an (les montants annuels sont modulables selon les besoins du projet en pluriannuel).

Ces projets sont des **projets tremplins** permettant des recherches exploratoires, l'élaboration de preuves de concept théoriques, méthodologiques, technologiques, observationnelles (nouveaux chantiers ou zones d'étude). Ils visent l'émergence de nouvelles idées, modèles et concepts, et favorisent la prise de risque. C'est un financement incitatif, accordé à un chercheur ou un groupe de scientifiques.

- Des **projets en lien avec l'exploitation des données et services des infrastructures de recherche nationales ou services nationaux d'observation** sur 1 ou 2 ans¹, avec un budget compris entre 10 et 20k€ en moyenne par an (les montants annuels sont modulables selon les besoins du projet en pluriannuel).

Ces projets doivent renforcer la valorisation des [infrastructures de recherche](#)² et des [services nationaux d'observation](#) (y compris pour le spatial) auprès d'une large communauté scientifique. Ils s'appuieront sur l'exploitation des données et services pour en développer des travaux de recherche innovants, incluant le développement de modèles ou de dispositifs analytique ou expérimentaux, l'utilisation des moyens de calcul intensif et la structuration des communautés utilisatrices. Les financements des coûts d'accès aux plateformes ou instruments nationaux sont éligibles mais ne peuvent constituer le seul but du projet.

- Des **projets collaboratifs** sur 2 à 3 ans¹, impliquant des scientifiques de plusieurs unités et avec un budget compris entre 10 et 30 k€ en moyenne et par an (les montants annuels sont modulables selon les besoins du projet en pluriannuel).

La logique de ces projets est de décliner la prospective des domaines INSU en maximisant la synergie au sein de la communauté, donc ils doivent idéalement impliquer au moins trois unités. Toutefois, des projets impliquant plusieurs équipes d'une ou deux unités pourront être examinés. Le rôle de chaque participant devra être indiqué clairement dans le tableau des participants au projet. L'objectif de cet outil étant la structuration de communautés et la formation d'équipes de travail à l'échelle nationale, **les collaborations nationales sont favorisées**.

¹ Selon les résultats de l'évaluation scientifique des projets et le budget disponible, ou à la demande spécifique du porteur, la CS-TS pourra recommander le financement d'un projet pour une durée différente de celle demandée par le porteur, notamment de ne financer que la première année du projet.

² L'infrastructure de recherche RÉGEF n'est pas mentionnée dans <https://www.insu.cnrs.fr/fr/les-infrastructures-de-recherche> mais elle fait partie des IRs concernées.

Plus d'informations concernant ce cadre programmatique sont disponibles dans le [guide des programmes nationaux](#).

Ces outils ne s'appliquent pas aux appels d'offres ARTEMIS, SNO, Colloques et Campagnes à la mer.

Rappels importants:

1. Les porteurs de projet ayant été financés en 2023 ou 2022 sur deux ou trois ans ne doivent pas resoumettre leur projet à l'appel à projets 2024 – le financement de la 2^{ème} ou 3^{ème} année du projet se fera conforme à la **notification sur SIGAP. IMPORTANT: ceci ne s'applique que si le financement a été effectivement notifié sur deux ou trois ans: vérifier la lettre de notification sur SIGAP!** Si le financement a été notifié sur un an (même s'il était demandé sur deux ou trois ans), un nouveau projet peut être déposé, mais celui-ci doit démontrer une claire avancée par rapport au projet financé en 2023.
2. Concernant les projets de développement instrumental: L'Instrumentation transverse à plusieurs domaines de l'INSU relève de l'AAP spécifique Instrumentation Innovante et Transverse ([AAP IIT](#)) et l'instrumentation mono-domaine relève de l'AAP TelluS. Parmi les projets de développement instrumental soumis à TelluS ou PNP, la CS-TS pourra toutefois faire remonter à la CS-IIT, pour co-financement, 1 à 2 projets ayant un fort potentiel de transversalité vers d'autres domaines ou de transfert instrumental depuis d'autres domaines INSU vers la communauté TS.



Toutes les demandes de financement doivent obligatoirement être aussi renseignées **dans DIALOG avant le 12 septembre 2023, 17h** (cette date-limite ne concerne pas les demandes ARTEMIS et les SNO TS). Les titres des projets dans DIALOG et SIGAP doivent être identiques.

NB : Les porteurs ayant reçu un financement pluriannuel lors d'un précédent AAP doivent eux-aussi renseigner la somme notifiée pour la 2^{ème} ou 3^{ème} année du projet dans DIALOG.

II. Critères de recevabilité

Le dossier scientifique TelluS doit être rempli et joint **en format PDF** au formulaire informatisé. Le format WORD n'est pas accepté.

Aucun dossier ne doit parvenir par mail ou par courrier à l'INSU.

Le dépôt de projets similaires à des Actions TelluS et PNP n'est pas autorisé (exception faite pour l'AAP ARTEMIS). Si vous hésitez, veuillez contacter les responsables des actions concernées ou le chargé de partenariats TS à l'INSU (cf. coordonnées en fin de document). Le comité pourra réorienter le projet s'il juge qu'il n'a pas été soumis à l'Action ou l'outil le plus pertinent, le critère de sélection principal étant l'excellence scientifique.

Pour déposer le même projet à d'autres actions INSU (y compris à l'AAP ARTEMIS), vous devrez dupliquer votre dossier. Le double dépôt doit être clairement indiqué dans la case prévue à cet effet. **Dans le cas contraire, les deux demandes seront annulées.**

Les « non-permanents » ne sont pas éligibles à porter seuls un projet un projet TelluS. Toutefois, le co-portage de projets par des post-docs, ATER et doctorants avec un "permanent" est possible et encouragé.

Pour toute demande d'équipement au-delà de **5k€, un devis est exigé.**

Lors de demandes d'analyses d'échantillons, leur nombre doit être **justifié dans le dossier scientifique.** Les coûts unitaires des analyses, per diem pour les missions, coût journalier de location de matériel doivent être précisés.

Les projets sans justification financière précise ne seront pas considérés.

En cas de re-soumission (projet rejeté lors d'un précédent AAP), il est nécessaire de montrer clairement comment les commentaires du comité scientifique TelluS ont été pris en compte et les changements effectués par rapport à l'ancien projet.

Si une thèse, en lien avec le projet soumis, est en cours, il conviendra de préciser le titre exact de la thèse, le nom de l'étudiant et l'année en cours.

La proposition devra comprendre une analyse des risques ainsi qu'une description, voire une évaluation, même qualitative de l'impact environnemental (frugalité, soutenabilité, etc...) du projet sur la durée.

Dépenses inéligibles dans le programme TELLUS :

- les gratifications de stages (master, écoles d'ingénieurs)
- le matériel informatique et bureautique

III. Dossier scientifique

La présentation du dossier scientifique, qui est jointe au formulaire informatique, doit respecter le modèle disponible sur SIGAP sans quoi la demande est non éligible et sera refusée par le comité d'évaluation. Le dossier peut être rédigé en anglais.

Rappel : Depuis 2022, le dossier scientifique doit inclure une page de présentation synthétique du projet.

En cas de projet poursuivant une étude financée antérieurement par l'INSU, un bilan du travail déjà effectué et de l'utilisation des financements précédents est demandé.

NB1: Pour les AAP Colloques, Campagnes à la mer, SNO et ARTEMIS, des dossiers scientifiques spécifiques sont téléchargeables sur SIGAP.

NB2: Depuis 2021, pour des raisons pratiques, dans SIGAP, [l'AAP PNP](#) est intégré à l'AAP AA et le dossier scientifique à remplir, téléchargeable sur SIGAP, est celui des demandes des programmes nationaux AA. Ceci n'a aucune implication sur la vocation de ce programme, qui est de soutenir l'ensemble des activités de recherche relevant de la planétologie en France, depuis l'étude des planètes telluriques jusqu'à l'étude et à la détection des planètes et des systèmes planétaires extrasolaires. **L'AAP PNP est donc ouvert à l'ensemble de la communauté INSU, en particulier Terre Solide, qui co-coordonne ce programme** et qui est particulièrement concernée par les thèmes 3 : Evolution planétaire : structure, composition, dynamique et environnements primitifs et 4: Surfaces et enveloppes planétaires.

IV. Données personnelles

Les données communiquées lors du dépôt des projets à l'AAP TelluS (noms, UMR, mail etc.) seront utilisées pour des fins statistiques.

Dans le cas où votre projet serait financé, votre nom et le titre de votre projet apparaîtront sur le site de l'INSU (<http://www.insu.cnrs.fr/>) et/ou sur le site des Programmes Nationaux de l'Institut (<http://programmes.insu.cnrs.fr/>). Si vous y êtes opposé, merci de le signaler au chargé de partenariats TelluS (Alexandre Voillequin, alexandre.voillequin@cnrs.fr).

En cas de financement, vous êtes engagé à remercier le Programme lors de la publication des résultats, en utilisant la phrase suivante : « This work was supported by the Tellus Program of CNRS-INSU ». Les publications

associées devront être déposées sur HAL et vous devez indiquer le financement « TelluS Program of CNRS-INSU » dans les métadonnées associées à ce dépôt.

Action SYSTER: Système Terre : processus et couplages

Contexte Scientifique

L'action Système Terre (Syster) du Programme TelluS élargit son périmètre, englobant les anciens sous-programmes Système Terre (Syster), Aléas, risques et catastrophes telluriques (Aleas) et Connaissance et technologie du sous-sol pour son exploitation et usage durable (Cessur), mais aussi des projets à la marge de ces anciens sous-programmes.

L'appel à projets TelluS-SYSTER s'adresse aux équipes qui travaillent à l'identification et à la quantification des processus mis en jeu dans la dynamique de la Terre Solide et ses couplages avec les enveloppes externes, ainsi que l'impact de ces processus en termes d'aléas géologiques et ressources, et ce, à toutes les échelles de temps et d'espace. Tous les observables géologiques, géophysiques, et géochimiques, qu'ils soient issus de l'observation directe des systèmes naturels, de l'instrumentation (sur Terre ou satellitaire), de l'expérimentation, ou de la modélisation (numérique et analogique), sont concernés. L'appel à projets encourage une démarche couplée d'observation, d'expérimentation, de modélisation et de quantification. Les demandes devront expliciter avant tout le questionnement scientifique, son caractère novateur, ainsi que les méthodes et l'approche proposées.

Critères d'évaluation

Les projets seront évalués sur les critères suivants :

- ✓ Qualité, cohérence et argumentation scientifique du projet,
- ✓ Constitution, cohérence et compétence de l'équipe,
- ✓ Faisabilité pratique du projet (méthodologie, calendrier, compétences, collaborations ...),
- ✓ Cohérence et honnêteté du budget,
- ✓ Liens avec d'autres programmes et insertion dans la communauté scientifique,
- ✓ Perspectives en termes de valorisation scientifique, économique ou sociétale.

Contacts

Responsables : Lucilla BENEDETTI (benedetti@cerege.fr), Yannick DONNADIEU (donnadiu@cerege.fr), Philippe GONCALVES (philippe.goncalves@univ-fcomte.fr), Julien Mercadier (julien.mercadier@univ-lorraine.fr)

Contact INSU: Alexandre Voillequin (alexandre.voillequin@cnrs.fr)

Action INTERRVIE: Interaction Terre/vie

Contexte Scientifique

L'action INTERRVIE du programme TelluS s'attache à favoriser les études intégratives des interactions passées et actuelles entre géosphère et biosphère afin de mieux comprendre comment la Terre et la vie se sont influencées mutuellement au cours des temps géologiques, conduisant au système Terre-Vie actuel. Ces interactions se font à différentes échelles de temps et d'espace et leurs études nécessitent des savoirs faire d'horizons variés. L'objectif majeur de cette action est d'inciter la communauté à entreprendre des études novatrices et/ou pluridisciplinaires associant des disciplines telles que paléontologies, sédimentologie, géomicrobiologie, géochimie, biologie moléculaire, bioinformatique, chimie ou physique, etc.

L'objectif du présent appel à projets est donc de susciter des études combinant des approches de terrain, des analyses et expériences de laboratoire ainsi que de la modélisation, et visant à progresser sur les connaissances des processus biotiques et abiotiques régissant la dynamique de la biodiversité (depuis les phases de stabilité jusqu'aux périodes de crise) à différentes échelles spatiales et temporelles.

Critères d'évaluation

Le comité thématique INTERRVIE examinera tout projet s'intéressant aux dynamiques de la biosphère et à leurs interactions avec la géosphère. La question scientifique posée aura un ancrage fort dans le registre géologique. L'appel à projets INTERRVIE, dans un souci de structuration de la communauté « paléo » soutiendra en priorité des programmes pluridisciplinaires permettant de répondre aux défis posés à cette communauté par le contexte sociétal actuel, face aux bouleversements globaux. Un soutien sera néanmoins accordé à des projets novateurs, émanant d'un seul chercheur, enseignant-chercheur, ou d'une même UMR. Il est donc demandé de toujours positionner le projet par rapport au niveau d'avancement de la communauté internationale sur le sujet.

Contacts

Responsables : Arnaud Brayard (arnaud.brayard@u-bourgogne.fr)
Markus Aretz (markus.aretz@get.omp.eu)

Contact INSU: Alexandre Voillequin (alexandre.voillequin@cnr.fr)